



Flines-les-Râches, le 25 juin 2021

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 juin 2021, suite à la convocation du 11 juin 2021, exceptionnellement en salle d'œuvres municipale afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale liées au Covid-19.

Etaient présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Etaient excusés :

Muriel Doudok, adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Fanny Chrétien
Jérôme Deneuvillers, conseiller municipal, excusé, donne pouvoir à Philippe Pollet
Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin

Secrétaire de séance : Jean-Paul Copin

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

A la demande de M. Lannoy, Mme le Maire détaille les demandes de subvention des délibérations rattachées, demandes qui avaient fait l'objet d'une précision lors du conseil municipal du 13 avril dernier.

Ce procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

2/ REVISION GENERALE DU PLU

Le conseil municipal a arrêté à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet est exposé au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en conseil municipal le 13 avril dernier.

Il reprend 6 orientations :

- défendre un cadre de vie rural au sein du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut,
- protéger les milieux naturels et la biodiversité,
- préserver les ressources naturelles et se mettre à l'abri des risques
- affirmer le cœur de ville en tant que pôle d'équipements, de commerces et de services et de sécuriser et diversifier les déplacements,
- proposer une offre de service adaptée aux besoins des flinois d'aujourd'hui et de demain,
- proposer un développement économique respectueux du cadre de vie.

Ce dossier comporte 6 Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP), le règlement graphique et le règlement écrit.

Quatre zones y sont représentées : la zone urbaine pour 291 ha, la zone à urbaniser pour 2.4 ha, la zone agricole pour 532 ha et la zone naturelle pour 1 097 ha.

Bilan de la concertation

Depuis le début de cette procédure de révision générale du PLU, la concertation a été réalisée au travers de :

- une réunion de concertation avec les agriculteurs
- une réunion publique
- un registre de concertation dont les doléances ont été étudiées par la commission d'urbanisme
- des articles dans la presse locale
- site internet de la commune
- la concertation des Personnes Publiques Associées
- des partenaires publics locaux
- d'une concertation préalable (vidéo et documents mis en ligne, registre...) du 23 avril au 13 juin 2021

Cet arrêt de projet, qui constate également le bilan de concertation, est approuvé à l'unanimité.

3/ FINANCES COMMUNALES

3.1 – Compte de gestion 2020 du receveur municipal

Rigoureusement identique au compte administratif 2020 de la commune, il est approuvé à l'unanimité.

3.2 – Compte administratif 2020 du Maire

Il se détaille comme suit :

- recettes de fonctionnement : 3 733 282.03 €
 - 013 atténuations de charges : 111 671.28 €
 - 70 produits des services : 251 833.33 €
 - 73 impôts et taxes : 2 395 644.60 €
 - 74 dotations et participations : 928 440.75 €
 - 75 autres produits : 41 023.35 €
 - 77 produits exceptionnels : 4 668.72 €
- dépenses de fonctionnement : 3 062 146.39 €
 - 011 charges à caractère général : 853 437.86 €
 - 012 charges de personnel : 1 635 516.01 €
 - 65 autres charges de gestion : 354 058.40 €
 - 66 charges financières : 82 841.66 €
 - 67 charges exceptionnelles : 3 242.39 €
 - 68 amortissements : 133 050.07 €

Pour cette section de fonctionnement, il est à noter :

- les conséquences de la pandémie Covid 19 par la baisse de certaines recettes liées au produit des services (restauration scolaire, centre aéré...),
- la baisse en dépenses des frais du prestataire livrant les repas de cantine, la hausse par contre des dépenses liées aux produits de désinfection et masques. Enfin, la baisse notable du chapitre rémunération là encore liée à la suppression de certains services (centre aéré, cantine, etc...).
- Recettes d'investissement : 1 425 441.34 €
 - Le FCTVA : 103 934.75 €

- la taxe d'aménagement : 31 618.13 €
 - les opérations d'ordre (2) :
 - 133 050.07 €
 - 632 179.57 €
 (sans incidence au final sur les comptes)
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé : 524 658.82 €
- Dépenses d'investissement : 1 449 553.48 €
- chapitre 20 frais d'études : 720.00 €
 - chapitre 21 matériels, mobiliers, travaux de l'année : 502 018.31 €
 - chapitre 23 travaux sur plusieurs exercices : 49 711.90 €
 - chapitre 16 capital de la dette : 264 923.70 €
 - opérations d'ordre (au sein de la section d'investissement) : 632 179.57 €

Balances des comptes

- section de fonctionnement :	excédent 2020 : 671 135.64 €
	excédent 2019 : 202 696.50 €
	excédent final : 873 832.14 €
- section d'investissement :	déficit 2020 : 24 112.14 €
	déficit 2019 : 214 939.42 €
	déficit final : 239 051.56 €
- section d'investissement restes à réaliser	déficit : 179 828.00 €
Déficit d'investissement restes inclus :	418 879.56 €

Mis aux voix, ce compte administratif est approuvé par 23 voix pour, Mme le maire ne prenant pas part au vote et 5 abstentions.

3.3 – Affectation des résultats

A l'unanimité, il est décidé de compenser le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus, par l'excédent de la section de fonctionnement.

Rappel :	excédent de fonctionnement 2020 :	873 832.14 €
	déficit d'investissement hors restes :	239 051.56 €
	déficit d'investissement avec restes :	418 879.56 €

Affectation des résultats :	article 1068 excédent capitalisé :	418 879.56 €
	Article 002 excédent de fonctionnement :	454 952.58 €

3.4 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle la ligne de trésorerie passée avec la Caisse d'Epargne, sa durée étant de un an avec plafond de 300 000.00 €

3.5 – Garderie périscolaire – tarifs

Il est décidé à l'unanimité de fixer des tarifs à l'heure de présence en garderie plutôt que le forfait initial.

4/ PERSONNEL COMMUNAL

4.1 – Centre de gestion de la fonction publique territoriale

Il est décidé d'adhérer au service « prestations d'indemnisation chômage » du CDG 59.

4.2 – Contrats

Il est décidé de recruter un agent sous contrat d'apprentissage en espaces verts pour une durée de 24 mois avec participation de l'Etat à hauteur de 43 % la première année et 51 % la deuxième.

Il est aussi décidé de recruter un agent sous contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) de 20 heures par semaine, l'Etat finançant à hauteur de 40 % du SMIC.

4.3 – Astreinte des gardiens de police municipale

Il est mis en place un régime d'astreinte pour notre police municipale. Celle-ci permettra l'intervention de nos deux gardiens brigadiers de police municipale dans des situations d'urgence, de surveillance ou lors de manifestations qui nécessitent une certaine sécurité. Cette astreinte interviendrait suite à un appel émanant du maire ou de ses adjoints ou du Directeur Général des Services.

5/ CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance de la commune (dommages aux biens et risques naturels, responsabilité civile, protection juridique, flotte, individuelle accident) arrivant à échéance fin 2021, il est décidé de procéder à une mise en concurrence qui sera établie par le cabinet BACS et qui en étudiera les offres. Ces futurs marchés couvriront les années 2022 à 2024.

6/ LOCATION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Il est décidé de louer un véhicule électrique 9 places destiné au CCAS et aux services communaux (jeunesse entre autres). Il sera gratuit et financé par le biais de la publicité sur la carrosserie, publicité contrôlée par la commune bien évidemment. Il servira, entre autres, à aider les personnes âgées en difficulté à se déplacer pour leurs achats, relations avec les administrations...

7/ INTERCOMMUNALITE – DOUAISIS AGGLO

Le fonds de concours annuel en investissement de Douaisis Agglo passe cette année de 40 000.00 € à 50 000.00 €. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Il est enfin décidé d'ouvrir un poste d'attaché territorial principal pour quelques mois (septembre à décembre 2021), le temps de recruter et former la personne qui remplacera un agent partant en retraite.